



Autorité de Régulation des  
Télécommunications et des Postes

## FICHE DE DEMANDE D'INTENTION D'OUVERTURE DE SERVICE A VALEUR AJOUTEE

Dénomination de la société : .....

.....

Prénom(s) et nom du représentant légal : .....

.....

Qualité : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Numéro de téléphone : ..... Fax : .....

Email : .....

Site web : .....

Numéro de registre de commerce : .....

Type de service(s) exploité(s) :  SMS

MMS

Données/Internet

Vocal

USSD

Autre : Préciser : .....

Description du ou des services offerts :

.....

.....

.....

.....

.....  
.....  
.....  
.....

Tarification appliquée au(x) service(s) en FCFA :

.....  
.....  
.....

Délimitation géographique de l'offre de service :

.....  
.....  
.....  
.....

Fait à : ..... Le : .....



Signature :

Autorité de Régulation des  
Télécommunications et des Postes

---

L'activité des services à valeur ajoutée est régie par le régime de la déclaration conformément au code des télécommunications notamment en son article 33 qui stipule que : « est soumise à déclaration la fourniture de service à valeur ajoutée utilisant les capacités disponibles des réseaux de télécommunications ouverts au public ». L'article 34 précise que : « l'exploitation commerciale des services à valeur ajoutée, est assurée librement par toute personne physique ou morale après avoir déposé, auprès de l'Autorité de régulation, une déclaration d'intention d'ouverture de service ».



## Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes- BP 14130 Dakar Sénégal

Tél : +221 33 869 03 69 Fax : +221 33 869 03 70 e-mail : [contact@artp.sn](mailto:contact@artp.sn) site web : [www.artp.sn](http://www.artp.sn)